



SOCOTEC BELGIUM ASBL

6331

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante	
N° de rapport : 2.3. /// 28.23/.05			
Concerne : ☼ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ; ☒ maison ☐ appartement ☐ autres :	*****************		CARREST MARKET
Demandeur: Celt Colored - Selting			*****
Personne sur place :code EAN de l'installation :			
Adresse de la visite: Les Coto of Oh, 83 - L	s'efe	4000	
Date de visite 29/08/14 Date d'émission : 29/08/14 Références clien	ve		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : A Protection générale du branche	ment :	ΑΑ	- 12
□3N400 V □3x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : 3 n	ombre de circı	uits terminaux :	14+6+
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			1
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs		V	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		1	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	8.		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	0		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	1		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X ***	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	4		V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q		V	
Résistance de dispersion de la prise de terre :	V	1	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SO	COTEC BELGIUM	l ashi
Manguements / Notes :	ao . agoni oo .	00.20 0220.00	, 4001.
to a view frames and a series of the series	80		
Voix Andexe	E BEED FOR E 9:		3600 000 00 00 1 140
The state of the s	496.V4 (4761-1511-1451-1		vijek, ku nj. a c
The second of the second of the second secon		nit en est les leurs inne	TERRITOR RESERVED.
AN BOAR BART THE STREET HERE OF BEFARE AND A STATE OF BREAKING THE SECOND FOR BEING A COMPANIENCE OF BREAKING AND A BEFARE	COLOR CONTRACTOR		
Conclusion:	ee ii 11 121 120020 1		RA
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain cor	trôlo pósiodis-	sot à affacture	. done
le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	itrore periodiqu	de est a effectuer	r dans
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite	complémenta	ire est à exécute	r par
le même organisme après mise en conformité 📈 au terme de 18 mois après signa	ture de l'acte	de vente.	Li C

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGUIM ASBL,

COTEC

Nom et visa du demandeur pour réception :

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Domenico



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0526 23/100828/00	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : 5 // +5//6/	j
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants : Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☑ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	1
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	1
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	à
I I. D. f. de 30 711. * Abosence de bayne	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
de Telineras and fus ble du Tables	COTEC
CHEFARO	-anne)
SOCOTEC Domenico	re BTO
	1(fr)/06
	:09-V1
	1/1